

Communiqué de presse

La piscine de Ciney rouvre ses portes ce lundi 12 avril

Bonne nouvelle pour les nageurs. La piscine de Ciney rouvre ses portes pour la 2^{ème} semaine des Vacances de Pâques, après une année de fermeture. Le bassin subissait des problèmes d'infiltration d'eau, ils sont à présent résolus.

Les nageurs vont pouvoir retrouver les couloirs de la piscine de Ciney dès lundi. La piscine avait été contrainte de fermer ses bassins le 15 mars 2020, lors du premier confinement. La Ville a alors souhaité profiter de cette fermeture pour effectuer des travaux visant à résoudre un problème d'infiltration d'eau qui sévissait depuis plusieurs années derrière le liner de la piscine. Ainsi, lors de ce chantier, de nouveaux liners ont été posés, un système de drainage des bassins a été installé et des caméras de surveillance subaquatiques ont été remises en place. Les travaux ont également permis la réfection du carrelage et des margelles aux abords des bassins ainsi que le placement d'un système d'étanchéité.

Pour rappel, la piscine avait déjà subi un important chantier de rénovation en 2013. Les travaux menés ces derniers mois ont été réalisés grâce à un accord à l'amiable entre la commune de Ciney et les entreprises qui étaient à la manœuvre en 2013.

Cette fois, c'est officiel. Ces problèmes sont derrière nous. Les bassins ont été remplis, les différents contrôles effectués. Et la réception provisoire a eu lieu hier matin. La piscine accueillera donc, à nouveau, et après un an de fermeture, les nageurs ce lundi 12 avril.

Réservations

Pour profiter à nouveau de la piscine de Ciney, et dans le même temps, respecter les mesures sanitaires en vigueur, il est obligatoire de réserver sa « place » avant de s'y rendre. Comment faire ?

- Se rendre sur le site de la Régie des Sports de Ciney : www.regiedessportsciney.be
- Choisir sa zone « Nageur », « Famille » ou « Abonné »
- Cliquer sur réservation, choisir la date, le créneau-horaire et réserver sa « place »
- Choisir le nombre de personnes
- Cliquer sur « Créer un compte ou « Se connecter » si vous en avez déjà un
- Entrer ses coordonnées, accepter les conditions générales et cliquer sur « paiement » pour valider la réservation
- Réservation également possible par téléphone au 083/75.01.16

Infos pratiques

- Zone « Nageur » : l'accès au grand bassin est uniquement autorisé pour la pratique de la nage en couloir et est limité à une durée de 60 minutes. La réservation est limitée à 1 place par jour et par personne.
- Zone « Famille » : l'accès au petit bassin et à la pataugeoire est uniquement autorisé pour les familles (enfant(s) + accompagnant(s)) et est limité à une durée de 60 minutes. La réservation est limitée à 4 personnes de la même famille par jour.
- Zone « Abonné » : les abonnés doivent obligatoirement se munir de leur abonnement pour effectuer une réservation. 1 place réservée = 1 place décomptée.

Le hammam, le sauna, les bains à bulle ainsi que le toboggan sont inaccessibles.

Abonnements

Qu'en est-il des personnes qui avaient un abonnement en cours ?

Les abonnements qui étaient toujours actifs au 13 mars 2020 (date de fermeture) ont été automatiquement prolongés de 400 jours à partir de leur date de fin initiale .

Tous les enfants bénéficiant d'un abonnement « full fréquentation » durant l'année scolaire 2019-2020 auront l'accès gratuit à la piscine durant les heures réservées au public jusqu'au 31 août 2021.

Pour les Abonnements « Ciney Sports », ils seront prolongés en fonction de la date de reprise des cours Ciney sports.

Horaires et tarifs : www.regiedessports.be

Contact : Gaëtan Gerard, échevin des sports – 0476/48.34.89